



Saison 2021-2022

Compte-rendu de la réunion n° 7 CP Lux du 02/03/22 à 20H00 à Bastogne
à publier

Présents : Joël Giboux, Dany Robert, Cindy Grévisse, Frédéric Arnould, Claudy Guillaume, Guy Bertrand, Marc Timmermans, Patrice Giannini, Jean-François Moniotte

Absents excusés : Daniel Jeanfils

1. Approbation du PV

2. Trésorerie

- 53 clubs sont en ordre de trésorerie.
- Commission des jeunes : étant donné que les entraînements ont été donnés normalement, la note sera envoyée comme d'habitude aux joueurs via leur club.

3. Interclubs

- Forfait : le CA de l'AFTT a décidé que la fin du « forfait covid - administratif » irait de pair avec la fin de l'obligation du CST.
- Montées / descentes : les tableaux sont sur le site. En messieurs, il y aura au minimum 3 équipes descendantes de régionales.
- Rappel : les feuilles de matchs doivent toujours être imprimées et le club visiteur doit repartir avec son exemplaire, même si on ne doit plus les envoyer !! En cas de problème (plainte), tous les clubs doivent pouvoir fournir une feuille de match en bonne et due forme, signée par les 2 capitaines. Celles-ci sont à archiver jusqu'au début de la saison suivante.

4. Coupe

- dames : 4 équipes inscrites (donc directement en journée finale)
- messieurs : certaines équipes ont décidé de participer à la bonne santé des finances de la province en n'envoyant pas leurs feuilles de matchs au responsable Jean-François Moniotte. Merci à eux.
- rappel : journée finale le 03 avril à Ochamps.

5. Vétérans

Ne pas oublier de s'inscrire à la journée finale du 27 mars 2022, organisée par le club de Rouvroy.

6. Préparation AG de mai

- Le 21 mai 2022, organisée par le club de Virton.
- C'est une année d'élections ; Comité Provincial (CP), Assemblée Générale de l'AFTT, Conseil d'Administration de l'AFTT, Conseil National (CN), Conseil d'Administration National (CAN). Les amateurs peuvent demander des informations complémentaires et/ou envoyer leur(s) candidature(s) au secrétariat provincial. Mandats de 4 ans.

Extraits des ROI (partie administrative) :

A.6.1.8.

Les candidatures aux différents postes vacants doivent être demandées par le canal du BO et/ou du site internet au moins un mois avant la date de l'AP.

Les candidatures écrites doivent parvenir au secrétariat provincial au moins six jours ouvrables avant l'AP.

Le CP peut cependant présenter des candidatures en dernière minute si aucun candidat n'est présenté ou si aucun candidat n'obtient le quorum nécessaire.

A.6.1.10.

Pour faire partie d'un CP, il faut :

- être âgé de 18 ans ; 25 ans pour le président ;
- être affilié depuis au moins 4 ans, sans interruption ou huit ans dans les dix dernières années, à l'AFTT ;
- n'avoir encouru de blâme ou de suspension dans les deux dernières années, sauf si ces sanctions ont été assorties d'un sursis ou si le comité ayant infligé la sanction le décide ;
- n'avoir jamais encouru l'exclusion.

- interpellations AG du 21 mai 2022 : elles doivent être envoyées au minimum 15 jours avant la date de l'AG.
- récompenses de mai 2020 : données par club pour ne pas que les remises de prix, cumulées avec 2022, s'éternisent.
- trophée Raymond Marchal : le club gagnant en 2020 recevra la petite reproduction.

7. Championnats de Belgique séries A

- reportés aux 25-26 juin 2022.
- toujours à Libramont.
- affiche à refaire.
- prix d'entrée : 15 et 8 € / prévente 10 et 5 €.
- le mini-comité se réunira incessamment pour remettre le train sur les rails.

8. National : Modifications règlements

Les votes au National ont eu lieu.

Ci-dessous la proposition de notre province (sur suggestion du club de Saint-Pierre) qui a été acceptée, et qui sera d'application dès la saison prochaine.

Les autres décisions seront à consulter sur le site de la FTBTT.

Alignement de « fantôme »

Introduite par : Comité provincial du Luxembourg

Motivations

Si le système de liste de forces reste d'application, il serait intéressant de lutter contre le renforcement des équipes inférieures par le biais de l'alignement d'équipes fantomatiques : ex : 3 joueurs titulaires (dont l'un est WO) et un joueur de classement faible.

Idéalement, il faudrait que le 1er joueur de l'équipe inférieure ait un indice plus grand ou égal à l'indice du 3ème joueur jouant effectivement dans l'équipe supérieure, sauf en cas de feuille de forfait ou de bye de cette équipe.

Nouveaux articles :

*C.22.13 Le premier joueur d'une équipe ne peut avoir un indice de référence plus petit que celui du troisième joueur **ayant effectivement participé à la rencontre** de l'équipe supérieure. **Le joueur effectif est celui qui a joué un point.***

*C.22.14 Chaque équipe dans laquelle ont été alignés un ou plusieurs joueurs avec un indice de référence plus petit que celui du troisième joueur **ayant effectivement participé à la rencontre**, d'une équipe supérieure, perd la rencontre par le score maximum de défaite (C.37.1). **Le joueur effectif est celui qui a joué un point.***

*C.22.25 Lorsqu'une équipe est déclarée forfait ou bénéficie d'un forfait (voir articles C.33.31 et C.34.31) ou lorsqu'elle est "bye" (voir art. C.36.2) la composition de cette équipe doit être conforme aux règles relatives à l'utilisation des éléments, sinon l'équipe immédiatement inférieure du club concerné, perd sa rencontre de la semaine d'interclubs au cours de laquelle la faute a été commise, par le score maximum de défaite. **Le premier joueur d'une équipe ne peut avoir un indice de référence plus petit que celui du troisième joueur de l'équipe supérieure qui est déclarée forfait ou bénéficie d'un forfait (voir articles C.33.31 et C.34.31) ou lorsqu'elle est "bye" (voir art. C.36.2)***

9. Divers

- rappel : lorsqu'on organise une compétition, un tournoi,... ne pas oublier de demander l'autorisation à Daniel Jeanfils - le mail est suffisant – en y joignant le règlement. Indiquer le numéro d'autorisation sur la publicité.
- labellisation : les responsables de clubs peuvent dorénavant aller sur leur espace personnel pour remplir leur partie.
- réclamations de classements de fin d'année : quid, maintenant que les classements numériques sont d'application ? Réunion prochaine au niveau de l'AFTT incessamment.

- dates prochaines réunions CP :

- * mercredi 20 avril 2022
- * mercredi 11 mai 2022
- * samedi 21 mai 2022 : AG provinciale

Fin de la réunion à 22h55.

Prochaine réunion le 20 avril 2022 à 20h00 à Bastogne.